

Étude : Les personnes avec incapacité et l'emploi

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 3 décembre 2014

En 2011, le taux d'emploi chez les Canadiens âgés de 25 à 64 ans qui avaient une incapacité était de 49 %, comparativement à 79 % chez les Canadiens sans incapacité. Chez les personnes ayant une incapacité « très sévère », le taux d'emploi était de 26 %.

Les Canadiens ayant une incapacité comprennent ceux qui ont une incapacité physique ou mentale, qu'il s'agisse de troubles liés à la vision, l'ouïe, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, les troubles mentaux/psychologiques ou la mémoire.

Plus de deux millions de Canadiens de 25 à 64 ans, ou 11 % de la population de ce groupe d'âge, ont déclaré être limités dans leurs activités en raison d'au moins une de ces conditions. Dans ce groupe, environ un million de personnes occupaient un emploi en 2011.

Pour tenir compte du caractère plus limitatif de certaines incapacités, un « indice de sévérité » a été attribué à chaque personne ayant une incapacité, en fonction du nombre de types d'incapacités, de l'intensité des difficultés et de la fréquence des limitations d'activités. Cet indice a servi à classer les personnes ayant une incapacité dans une des quatre catégories de sévérité : « légère », « modérée », « sévère » et « très sévère ».

Parmi celles qui avaient une incapacité légère, le taux d'emploi était de 68 %, comparativement à 54 % pour celles qui avaient une incapacité modérée. Le taux baisse pour passer à 42 % pour les personnes ayant une incapacité sévère et à 26 % pour celles ayant une incapacité très sévère.

Les diplômés universitaires ayant une incapacité légère ou modérée ont des taux d'emploi similaires à leurs homologues sans incapacité

La différence dans les taux d'emploi normalisés selon l'âge entre les personnes avec incapacité et celles sans incapacité était moindre parmi les diplômés universitaires.

Les diplômés universitaires ayant une incapacité légère ou modérée avaient des taux d'emploi qui n'étaient pas significativement différents de ceux de leurs homologues sans incapacité. Les taux d'emploi pour les trois groupes, à savoir ceux ayant une incapacité légère ou modérée, et ceux n'ayant pas d'incapacité, se situaient entre 77 % et 83 %.

Le taux d'emploi des diplômés universitaires ayant une incapacité sévère ou très sévère (59 %) était moindre.

Toutefois, un plus faible niveau de scolarité peut représenter un obstacle à l'emploi chez les personnes ayant une incapacité, et plus particulièrement celles ayant une incapacité sévère.

En 2011, le taux d'emploi normalisé selon l'âge des personnes qui n'avaient pas terminé d'études secondaires et qui avaient une incapacité sévère ou très sévère était de 20 %. En comparaison, le taux d'emploi était de 65 % chez celles n'ayant pas d'incapacité.

La sévérité de la condition et le niveau de scolarité étaient des facteurs déterminants de l'emploi chez les Canadiens ayant une incapacité, de même que le type de condition (c.-à-d. mental ou psychologique, ou physique).

Perceptions de discrimination plus grandes chez les jeunes ayant une incapacité

Dans le cadre de l'enquête, on a aussi demandé aux personnes ayant une incapacité si elles avaient perçu une discrimination au chapitre de l'emploi au cours des cinq années précédentes.

Parmi les Canadiens ayant une incapacité qui ont occupé un emploi à un moment ou un autre au cours des cinq années précédentes, 12 % ont affirmé s'être fait refuser un emploi en raison de leur condition.



Les perceptions de discrimination étaient toutefois plus grandes chez les personnes plus jeunes ayant une incapacité, particulièrement si cette incapacité était sévère ou très sévère, et si ces personnes étaient sans emploi au moment de la collecte des données.

Parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans, 33 % de ceux ayant une incapacité sévère ou très sévère ont indiqué s'être fait refuser un emploi au cours des cinq dernières années en raison de leur condition.

Parmi les hommes de 25 à 34 ans ayant une incapacité sévère ou très sévère et qui étaient sans emploi, 62 % ont indiqué qu'on leur avait refusé un emploi en raison de leur condition.

Les personnes occupées ayant une incapacité sont plus concentrées dans les emplois liés aux services personnels et à la vente

Du fait en partie que les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles d'avoir un diplôme universitaire, elles étaient plus susceptibles d'être occupées dans des emplois précis, comme les services personnels et les services d'information à la clientèle, ou encore les ventes.

Par exemple, les hommes occupés ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient au moins deux fois plus susceptibles que leurs homologues sans incapacité d'occuper des emplois dans les services personnels et les services d'information à la clientèle.

Les diplômés universitaires avec ou sans incapacité présentaient des profils d'emploi plus semblables. Environ 18 % de ceux qui avaient une incapacité légère ou modérée et 9 % de ceux qui avaient une incapacité sévère ou très sévère avaient un diplôme universitaire, comparativement à 27 % parmi ceux sans incapacité.

Plus particulièrement, les diplômés universitaires ayant une incapacité étaient tout aussi susceptibles que les personnes sans incapacité de travailler dans des professions nécessitant généralement un diplôme universitaire (ou comme professionnels).

Parmi les diplômés universitaires ayant une incapacité, 49 % des hommes et 54 % des femmes étaient employés comme professionnels. Ces pourcentages étaient les mêmes parmi les diplômés universitaires sans incapacité.

Toutefois, les diplômés universitaires ayant une incapacité étaient moins susceptibles d'occuper des professions de gestion. Cela était particulièrement le cas des hommes, puisque 12 % de ceux ayant une incapacité occupaient un emploi de gestion (comparativement à 20 % chez les hommes sans incapacité).

Par ailleurs, les diplômés universitaires de sexe masculin ayant une incapacité gagnaient moins que leurs homologues sans incapacité. Parmi les hommes travaillant à temps plein toute l'année, le revenu d'emploi moyen était de 69 200 \$, comparativement à 92 700 \$ chez leurs homologues n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les femmes diplômées universitaires qui travaillaient à temps plein toute l'année, le revenu d'emploi moyen était de 64 500 \$ chez celles ayant une incapacité, comparativement à 68 000 \$ chez celles sans incapacité.

Note aux lecteurs

Dans cette étude, on utilise les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) pour examiner la dynamique d'emploi des adultes canadiens dont les activités au quotidien sont limitées en raison d'une condition ou d'un problème de santé à long terme.

L'ECI a été menée en 2012 auprès d'un échantillon de personnes qui ont fait état d'une limitation d'activités dans l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Les résultats de cette étude sont par conséquent une combinaison des données sur l'incapacité recueillies dans le cadre de l'ECI proprement dite en 2012 et des données sur l'emploi de l'ENM de 2011. Les statistiques sur l'emploi ont trait à la situation d'emploi au moment de la collecte de l'ENM, c'est-à-dire le 10 mai 2011.

Afin de déterminer si une personne avait une incapacité, des questions de dépistage ont été posées aux répondants de l'enquête, en fonction de 10 types possibles d'incapacités. Un indice de sévérité a aussi été calculé pour chaque personne ayant une incapacité, selon les indices obtenus pour chaque type d'incapacité. Au moment de la collecte des données de l'ECI (en 2012), 31 % des personnes ayant une incapacité avaient une incapacité « légère », 19 % avaient une incapacité « modérée », 23 % avaient une incapacité « sévère » et 27 % avaient une incapacité « très sévère ».

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3251](#) et [5178](#).

L'article « Les personnes avec incapacité et l'emploi » est maintenant disponible en ligne dans *Regards sur la société canadienne* ([75-006-X](#)) à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes ou la qualité des données, communiquez avec Martin Turcotte au 613-854-3304 (martin.turcotte@statcan.gc.ca), Division de la statistique sociale et autochtone.

Pour obtenir plus de renseignements sur la publication *Regards sur la société canadienne*, communiquez avec Sébastien LaRochelle-Côté au 613-951-0803 (sebastien.larochelle-cote@statcan.gc.ca), Division de la statistique du travail.